

*Commission pour le respect des obligations et engagements
des États membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi)*

Rapporteurs de l'APCE pour le suivi de l'Azerbaïdjan : persistance de graves problèmes malgré les mesures prises pour respecter les engagements

13.06.2023 | [Suivi](#)

Ian Liddell-Grainger (Royaume-Uni, CE/AD) et Lise Christoffersen (Norvège, SOC), corapporteurs de l'APCE pour le suivi de l'Azerbaïdjan, ont effectué une visite dans ce pays du 3 au 7 juin, pour évaluer les progrès réalisés par l'Azerbaïdjan en ce qui concerne le respect des obligations et engagements lui incombant en qualité d'État membre du Conseil de l'Europe depuis l'adoption de la [Résolution 2184 \(2017\)](#) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. À la suite de la visite, les corapporteurs ont fait la déclaration suivante :

« Au cours de notre visite, nous nous sommes intéressés à un certain nombre de problèmes concernant la démocratie pluraliste, l'État de droit et les droits humains, mentionnés dans la Résolution 2184 (2017) de l'Assemblée.

En ce qui concerne la démocratie pluraliste, nous prenons note avec intérêt du projet de passer d'un système de vote majoritaire à un système de représentation proportionnelle au sein du Parlement. Toutefois, nous restons préoccupés par la loi sur les partis politiques du 16 décembre 2022, qui pourrait avoir un effet dissuasif et nuire au pluralisme dans le pays. Par conséquent, nous appelons les autorités à poursuivre la réforme de leur système électoral, conformément aux recommandations de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) et du BIDDH de l'OSCE datées du 13 mars 2023.

En ce qui concerne le respect du principe de la prééminence du droit, nous prenons note des différentes mesures adoptées par les autorités pour lutter contre la corruption, mais nous soulignons que ce problème doit être traité à chaque niveau de l'État, conformément aux recommandations du Groupe d'États contre la corruption (GRECO). S'agissant des préoccupations relatives à l'indépendance du pouvoir judiciaire, nous notons avec satisfaction que le Parlement examine actuellement un projet de loi visant à réformer le Conseil judiciaire et juridique, notamment en tenant compte des recommandations des organes du Conseil de l'Europe concernant sa composition.

En ce qui concerne la situation des droits humains, nous saluons les efforts déployés par l'institution du Commissaire aux droits humains (médiateur) pour protéger les droits des personnes, ainsi que la réforme à venir visant à élargir les attributions de cette institution.

Plusieurs problèmes graves subsistent toutefois. Nous restons préoccupés par les restrictions au droit à la liberté d'expression, et notamment par l'impact, sur la situation des médias, des journalistes et des blogueurs, de la loi sur les médias du 30 décembre 2021, qui impose un certain nombre d'exigences en matière d'enregistrement. Nous appelons les autorités à la modifier sans tarder, conformément à l'avis de la Commission de Venise du 20 juin 2022, afin que les médias puissent continuer à jouer leur rôle de « chien de garde ».

Nous sommes également préoccupés par les restrictions actuelles au droit à la liberté d'association et de réunion et par la situation générale des ONG, qui continuent de travailler dans un environnement très restrictif.

Nous rappelons que l'Assemblée s'est déjà déclarée très préoccupée par le fait que des personnes continuent à être emprisonnées pour des motifs politiques (voir la [Résolution 2322 \(2020\)](#) intitulée

« Cas signalés de prisonniers politiques en Azerbaïdjan »). Nous rappelons aussi que, ces dernières années, la Cour européenne des droits de l'homme a rendu de nombreux arrêts dans lesquels elle constatait des violations de la Convention européenne des droits de l'homme qui découlaient de l'arrestation et de la détention arbitraires d'opposants politiques, de militants de la société civile, de défenseurs des droits humains et de journalistes critiques. Cette situation demeure un sujet de préoccupation et nous continuerons à la suivre de près.

Tout en prenant note des efforts déployés par les autorités pour respecter les normes issues de la Convention européenne des droits de l'homme, nous appelons une nouvelle fois les autorités à mettre en œuvre pleinement et rapidement les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, conformément à la dernière résolution en date que l'APCE ait consacrée à ce sujet ([Résolution 2494\(2023\)](#)).

En ce qui concerne les questions liées au conflit du Haut-Karabakh, nous nous félicitons des progrès réalisés récemment par l'Azerbaïdjan et l'Arménie en vue de parvenir à un accord de paix et nous demandons instamment aux deux gouvernements d'intensifier leurs négociations bilatérales à cet égard. Nous saluons les efforts déployés par les autorités azerbaïdjanaises pour déminer la région du Haut-Karabakh et ses environs et pour reconstruire toutes les infrastructures détruites dans cette zone, tout en gardant à l'esprit que ces processus pourraient prendre beaucoup de temps.

En ce qui concerne la situation dans le corridor de Latchine, nous renouvelons notre appel à garantir la liberté de circulation, conformément à nos déclarations précédentes (voir en particulier notre [déclaration du 26 avril 2023](#)), à la décision prise par la Cour européenne des droits de l'homme le 21 décembre 2022 en application de l'article 39 du Règlement de la Cour, et à l'ordonnance de la Cour internationale de justice du 22 février 2023. Nous exprimons aussi l'espoir que les forces de rétablissement de la paix de la Fédération de Russie quittent la région en novembre 2025 au plus tard.

Nous apprécions le dialogue mené avec les autorités et la volonté de ces dernières de nous donner des informations sur les questions en jeu. Nous évaluerons la situation globale dans le pays dans le rapport que nous élaborerons prochainement. »

xxx

Au cours de leur visite à Bakou, les corapporteurs ont rencontré les ministres des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de la Justice, le Vice-Président de la Cour suprême, le Procureur général et la Médiatrice, les chefs des partis politiques représentés au Parlement et la délégation azerbaïdjanaise à l'APCE. Ils se sont également entretenus avec des représentants de l'ordre des avocats, de la société civile et de l'opposition extraparlamentaire et avec les membres de famille de certains « prisonniers politiques ». En outre, ils se sont rendus dans la ville d'Agdam.

Par ailleurs, les corapporteurs ont demandé l'autorisation de rendre visite à des personnes qui seraient détenues pour des motifs politiques, mais leur demande n'a pas abouti.